

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2026

PROTÉGER L'ALIMENTATION DES FRANÇAIS ET DES FRANÇAISES DES
CONTAMINATIONS AU CADMIUM - (N° 2430)

Commission	
Gouvernement	

N° 29

AMENDEMENT

présenté par

M. Tryzna, Mme Minard, Mme Corneloup, Mme Duby-Muller, M. Duparay, Mme de Maistre,
M. Brigand, M. Ray, M. Lepers et M. Ceccoli

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« visant à interdire les engrais phosphatés sans garantie d'alternative agronomique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'intitulé proposé permet de rendre compte de l'absence, dans le dispositif, de garanties relatives à la disponibilité d'alternatives agronomiques opérationnelles. Il vise ainsi à améliorer la lisibilité et la clarté du titre au regard du contenu de la proposition de loi.